



***COMMENT
S'ORGANISER EN
ASSOCIATION
COLLÉGIALE ?***

La gouvernance collégiale

C'EST QUOI ?

Cela signifie qu'il n'y a **pas de lien hiérarchique entre les membres, qui se partagent les responsabilités et les missions.**

Les **décisions importantes sont prises en commun** :

- Soit par tous les membres de l'association (**collégialité intégrale**)
- Soit par un groupe de personnes réunies au sein d'un organe décisionnel (**conseil collégial de l'association**).

Selon la loi du 1er juillet 1901, une association est libre de s'organiser comme elle l'entend, à partir du moment où son objet est licite.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Votre entité peut donc déclarer une association sans président et opter pour une structure collégiale.

Des règles sont à respecter dans les statuts :

- Ils doivent **inclure le nom, l'objet et le siège social de l'association.**
- **Les organes de gouvernance et le mode d'organisation de l'association collégiale**
- **La procédure pour désigner des représentants légaux**

Pour le reste, **la dénomination des instances dirigeantes et le mode de fonctionnement collégial est laissé à votre libre appréciation.** Votre association peut par exemple choisir de :

- **Laisser les responsabilités à une direction collégiale.**
- **Opter pour une collégialité intégrale.**



LES AVANTAGES

- Un renforcement de la démocratie
- Une meilleure répartition des responsabilités
- Une diminution de la charge de travail
- Une gestion du temps mieux maîtrisée
- Une solution pour répondre à une situation de crise ou à une période de vacance du pouvoir.



LES LIMITES

- La prise de décisions peut être moins rapide
- Le fonctionnement quotidien perd en flexibilité
- L'absence d'un président peut justement pousser l'un des responsables à vouloir plus de pouvoirs, ce qui peut déboucher sur des conflits
- Une solution pour répondre à une situation de crise ou à une période de vacance du pouvoir.

